



Exposer à l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins – Saint-Prix

La Municipalité de Saint-Prix a la volonté de développer l'expression artistique et culturelle toute l'année pour chacun de ses administrés. L'Espace de la Fontaine aux Pèlerins répond à cet objectif en permettant à des artistes amateurs ou professionnels d'exposer gratuitement leurs œuvres. L'Espace vise également à créer un centre d'animation et de convivialité au cœur du Vieux village historique de Saint-Prix.

A/- Les conditions de mise à disposition

L'Espace de la Fontaine aux Pèlerins est mis à disposition des artistes gratuitement par la Mairie. Les artistes, cependant, doivent participer aux frais liés au bon déroulement de l'exposition.

- Il leur est demandé d'organiser un vernissage à leur frais au début de l'exposition. Un buffet est à prévoir pour une base de 30 à 80 personnes selon les expositions.
- Il leur est demandé d'assurer leurs œuvres s'ils le souhaitent. L'Espace de la Fontaine aux Pèlerins est un local sécurisé et protégé mais seuls les murs sont assurés par la Mairie. L'assurance des œuvres est à la charge des artistes s'ils le souhaitent et la Mairie ne saurait être tenue pour responsable des vols ou dégradations d'œuvres dans le cadre de l'exposition.
- Il leur est demandé de faire don d'une de leurs œuvres à la Municipalité. Le choix de l'œuvre est établi en commun par l'artiste et un représentant de la Municipalité à la fin de l'exposition.

B/- Ouverture et obligation de présence

L'Espace de la Fontaine aux Pèlerins vise, notamment, à permettre l'animation et le développement de la convivialité au cœur du vieux village historique de Saint-Prix.

- Il est demandé aux artistes d'ouvrir l'Espace obligatoirement le vendredi, samedi et dimanche. Il est bien entendu conseillé aux artistes d'ouvrir l'Espace un maximum de jours dans la semaine.
- Il est demandé aux artistes de se tenir aux jours et horaires d'ouverture annoncés. Lors de l'organisation de l'exposition, ils ont la possibilité de choisir les jours (sauf vendredi, samedi et dimanche) et les horaires durant lesquels ils souhaitent ouvrir l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins. Ces horaires doivent être respectés à minima.
- Il est demandé aux artistes d'être présent au maximum (notamment le vendredi, samedi et dimanche) afin d'accueillir et présenter leurs œuvres aux visiteurs. Les autres jours de la semaine, ils peuvent éventuellement se faire épauler par un proche de leur choix.



C/- La communication autour de l'exposition

La Commune assure la communication autour de l'exposition environ deux semaines avant le début de celle-ci.

- Pour chaque exposition, il est créé et imprimé des affiches (A3 et A4) diffusées sur la ville de Saint-Prix. Quelques affiches peuvent être mises à disposition des artistes pour leur propre communication.
- Il est créé, imprimé, et diffusé un carton d'invitation. Ce dernier est envoyé par la Poste à un fichier d'environ 570 personnes dans le département du Val d'Oise. Quelques cartons d'invitations peuvent être mis à disposition des artistes pour leur propre communication.
- Une invitation est envoyée par courriel à un fichier d'environ 500 personnes.
- La presse du département est tenue informée du déroulement de l'exposition.
- Une communication est prévue sur les supports de communication de la ville : Guide culturel, panneaux lumineux, site internet et, le cas échéant, le magazine municipal.

D/- Comment exposer à l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins ?

La Commune est l'organisatrice du programme des expositions. La démarche est la suivante :

- Il est demandé aux candidats de faire parvenir à la mairie (communication@saintprix.fr) un petit dossier de candidature comprenant une présentation de l'artiste et quelques photos de ses œuvres.
- En cas d'intérêt de la Municipalité, l'artiste sera contacté et un rendez-vous programmé afin de découvrir de visu certaines œuvres et d'envisager les dates et horaires de l'exposition.
- Deux ou trois semaines avant le début de l'exposition, une communication est proposée à l'artiste.
- Pour l'accrochage, prendre rendez-vous avec Mme Laure Rose (06 07 74 14 46). Elle vous expliquera le fonctionnement de l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins et vous remettra les clefs de la galerie.

Exposition duau.....

Vernissage :

Accrochage et décrochage :



Exposer à l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins – Saint-Prix

Nom:

Prénom:

Nom d'artiste:

Je reconnais avoir pris connaissance des règles d'exposition à l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins.

Signature

(remplir les champs en capitales d'imprimerie)

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste :

SIRET/APE :

adresse postale :

.....

.....

adresse mail :

site web :



:

(Cadre réservé à la Mairie) N° d'ordre :

A l'attention du

Service Culturel

Mairie de SAINT-PRIX

Je soussigné(e), certifie être l'auteur de
l'œuvre nommée

Cette œuvre unique a été cédée à la Mairie de Saint-Prix en reconnaissance de l'exposition que
j'ai tenue du au 20..... La valeur de cette œuvre est de € (écriture
en toutes lettres :) à la date de
ce présent courrier.

Pour servir et faire valoir ce que de droit,

Fait à, le / /

Signature de l'artiste :

Renseignements sur l'œuvre :

(coller une photo sous la signature est possible)

Type d'œuvre (huile, aquarelle, plâtre, pierre,...) :

.....

.....

Encadrement : OUI – NON

Si oui, type d'encadrement :

.....

dimensions de l'œuvre hors tout :

largeur :cm

hauteur :cm

profondeur :cm